



**N° 286/2022**

**VILLE DE GRAND-CHARMONT  
(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **22**

Nombre d'excusés : **6**

Nombre d'absent : **1**

**VOTES**

Pour : **28**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Étaient excusés :

Madame DZIERZYNSKI Aurélie

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Monsieur BERTHON Gérard

Madame MONA Christiane

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre

pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Était absente : Madame LAZAAL Zahia

**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ISSUE DE LA  
DIVISION DES PARCELLES AO 163, AO 164 ET AO 165**

La convocation du conseil a été faite le 14 décembre 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 22 décembre 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 22 décembre 2022

## **VILLE DE GRAND-CHARMONT**

**Séance du conseil municipal du 20 décembre 2022**

### **DÉLIBÉRATION n° 286/2022**

**Objet :** Acquisition d'une parcelle de terrain issue de la division des parcelles AO 163, AO 164 et AO 165

Le Rapporteur :

Lors du processus de maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation du quartier du Vallon des Jonchets, toutes les acquisitions avaient pu être réalisées à l'amiable à l'exception de la seule parcelle cadastrée section AO n°164, d'une surface de 336 m<sup>2</sup>, indispensable pour assurer la liaison entre le Vallon des Jonchets (allée des roselières) et la ZAC des Jonchets (rue des Jonchets).

Après plusieurs années de discussions, un accord avait pu être trouvé avec Madame JOLY Christiane, propriétaire de cette parcelle, sur la base de l'estimation produite par le service des Domaines, soit 18 480 € (55 € / m<sup>2</sup>). A ce titre le Conseil Municipal avait approuvé cette acquisition par délibération n°66/2014 en date du 24 juin 2014.

Depuis cette décision du Conseil Municipal, l'acquisition n'avait pu être finalisée, faute d'accord familial trouvé entre Madame JOLY Christiane et son frère Monsieur NARDIN Philippe.

A ce jour le projet de la famille NARDIN a évolué et cette dernière a engagé, auprès du cabinet d'expert-géomètre BALLAND de Vieux-Charmont, un découpage foncier des parcelles cadastrées section AO n°163, AO n°164 et AO n°165 d'une surface totale de 1 275 m<sup>2</sup> en deux entités foncières d'une surface équivalente de l'ordre de 637 m<sup>2</sup>, en vue de la commercialisation de ces dernières par l'intermédiaire de l'Agence Century 21 d'Exincourt. Le projet de division foncière établi par le cabinet BALLAND en date du 28 octobre 2022 sous-référence n°22-0186 est joint en annexe à la présente délibération.

Aussi, la Ville de Grand-Charmont souhaite se positionner afin de procéder à l'acquisition de l'entité foncière de 637 m<sup>2</sup> située sur la partie gauche du plan de division susvisé, afin de pouvoir réaliser la liaison visée ci-dessus entre le Vallon des Jonchets (allée des roselières) et la ZAC des Jonchets (rue des Jonchets).

**À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve l'acquisition de l'entité foncière d'une surface de 637 m<sup>2</sup> (représentée en couleur verte sur le projet de division ci-joint en annexe), issue de la division des parcelles cadastrées section AO n°163, AO n°164 et AO n°165, au prix de 55 € / m<sup>2</sup>, soit une somme de 35 035 €.**
- **précise que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive de la commune ;**
- **précise que les frais de géomètre relatif au découpage foncier seront à la charge exclusive du vendeur ;**
- **précise que la rémunération de l'Agence CENTURY 21 d'Exincourt, chargée de la commercialisation des deux nouvelles parcelles issues du découpage foncier, sera à la charge exclusive du vendeur ;**
- **précise que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de la commune, en section d'investissement à l'article 2111 ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.**

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

**DÉLIBÉRATION n° 286/2022**

**Objet** : Acquisition d'une parcelle de terrain issue de la division des parcelles AO 163, AO 164 et AO 165

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Lysseau".